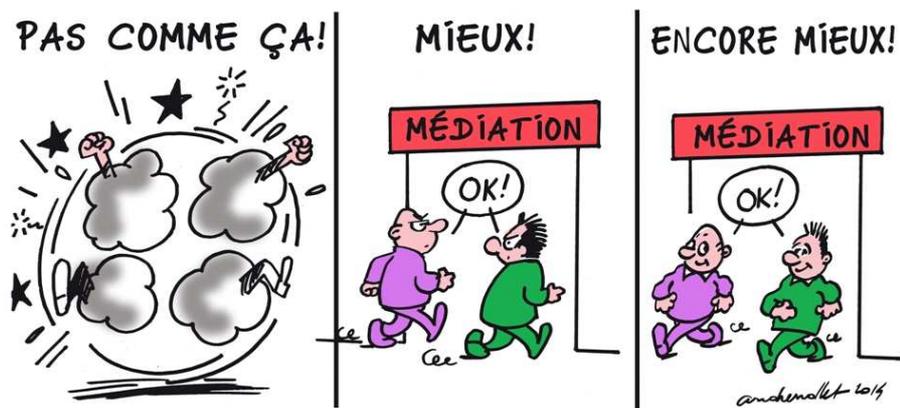


RAPPORT ANNUEL 2021

LE MEDIATEUR COMMUNAL



Jean-Pierre THERON



Gap vu par l'astronaute Thomas PESQUET



Noël 2021 la rue Carnot



Depuis la mise en œuvre de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle et le décret du 18 avril 2017 relatif à la médiation dans les litiges relevant de la compétence du juge administratif, la médiation, en tant que mode alternatif de règlement des litiges, connaît un essor sans précédent. Un texte est appelé à conforter la Médiation, texte qui nous intéresse directement, puisqu'il concerne l'instauration obligatoire de Médiateurs territoriaux dans certaines collectivités.

Le recours au Médiateur est gratuit et soumis à la confidentialité. Il doit être par ailleurs d'un accès direct et aisé, sa saisine devant être faite par écrit, par courrier, courriel, fax ou par le bureau accueil de leur lieu de réception. Il peut également s'autosaisir des situations qu'il juge préoccupantes.

Un certain nombre de principes guident le Médiateur dans l'exercice de sa fonction ; ces principes sont ceux que l'on retrouve dans tous les textes traitant de la médiation en général, notamment dans le code de déontologie de l'association nationale des Médiateurs. Ces principes rappelés ci-après constituent dès lors le cadre de référence de l'action du Médiateur des Collectivités Territoriales :

- Indépendance et impartialité
- Respect des personnes, de leurs opinions et de leurs positions
- Ecoute équilibrée et attentive
- Respect du contradictoire
- Confidentialité
- Sens de l'équité
- Compétence et efficacité
- Transparence

Je tiens à remercier toutes les personnes avec qui j'ai eu le plaisir de travailler au cours de cette 21^{ème} année de Médiateur. Merci tout d'abord à Monsieur le Maire pour son soutien tout au long de l'année, Merci aussi aux Adjoints et aux élus ainsi qu'aux Directeurs de services, merci également à Madame la Directrice de l'OPH 05 pour son attention portée à mes courriers, à et enfin merci au service accueil et aux huissiers pour leur aide quotidienne.

Enfin je souhaite affirmer à nouveau toute ma volonté d'écoute et de service à l'égard des demandeurs et requérants qui font appel au Médiateur. Je conserve de cette nouvelle année de Médiation un souvenir fort de ces rencontres, chacune différente toutes intéressantes par la diversité des situations traitées. Je suis profondément heureux d'avoir pu, dans la majorité des cas, apporter une solution satisfaisante.





MÉDIATION



a mis en forme : Centré

LES CHIFFRES ET RESULTATS EXPOSES DANS CE RAPPORT MONTRENT COMBIEN LA MEDIATION EST DEVENUE UNE NECESSITE DANS NOTRE SOCIETE. L'ACCUEIL ET LES RECLAMATIONS POUR 2021 SONT STABLES.

L'Année 2021 a représenté 46 après midi d'accueil les vendredis de permanence + 10 en semaine

Le Médiateur Communal

Reçoit sur rendez-vous le vendredi après-midi en Mairie

(Bureau au 2° niveau)

Pour prendre rendez-vous merci de contacter l'accueil de la Mairie au 04-92-52-24-24

Où

Passer en Mairie au service accueil

En rejoignant, sur décision de Monsieur le Maire et de son Conseil Municipal, le réseau des médiateurs des collectivités locales, la ville de Gap marque sa volonté de pérenniser ce service et de l'inscrire dans un réseau national reconnu d'échanges d'expériences médiatrices. Une réunion annuelle regroupe les médiateurs territoriaux. Le réseau s'agrandit chaque année.

Quelques exemples

Madame A connaît des problèmes de voisinage. Voisins bruyants et impolis. Après un courrier et la réception des voisins, le problème est réglé.

Madame B vient me voir pour un problème de stationnement gênant devant son garage, après réception du contrevenant le problème est réglé.

Monsieur C vient me voir pour un problème d'arbres trop haut lui procurant un manque d'ensoleillement. Un échange de courriers et une rencontre avec les voisins ont permis de trouver un terrain d'entente, les arbres ont été taillés.

Madame D reçoit une facture anormale de son fournisseur d'électricité, après un échange de courriers avec le fournisseur le problème est réglé.

Monsieur E vient me trouver car il a effectué et payé une commande sur internet. N'ayant jamais reçu son colis, il a appelé la société sans succès. Après un courrier à cette société, Monsieur a été remboursé sous huit jours.

Réclamations

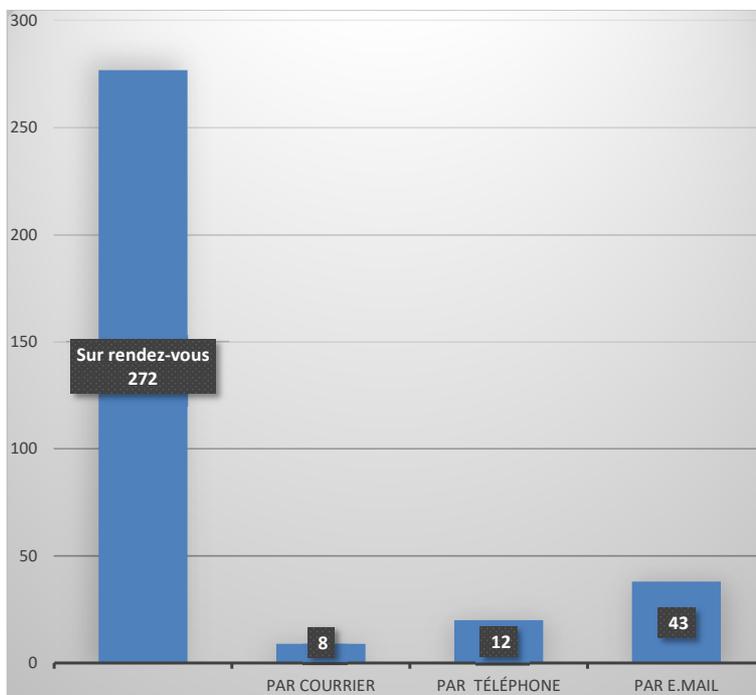
Sur rendez-vous : 272 (277 en 2020 et 267 en 2019)

Par courrier : 8 (6 en 2020 et 9 en 2019)

Par téléphone : 12 (17 en 2020 et 20 en 2019)

Par e.mail : 43 (41 en 2020 et 38 en 2019)

TOTAL : 335 (341 en 2020 et 334 en 2019)



Répartition par domaines

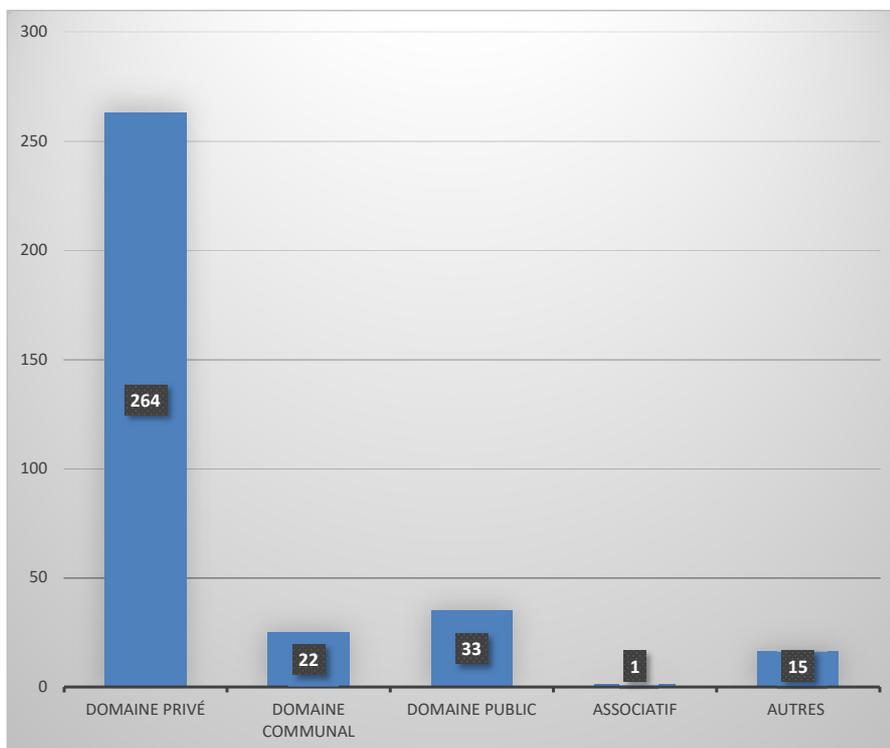
Domaine privé : 264 (263 en 2020 et 249 en 2019)

Domaine communal : 22 (25 en 2020 et 29 en 2019)

Domaine public : 33 (35 en 2020 et 39 en 2019)

Domaine associatif : 1 (2 en 2020 et 1 en 2019)

Autres : 15 (16 en 2020 et 16 en 2019)

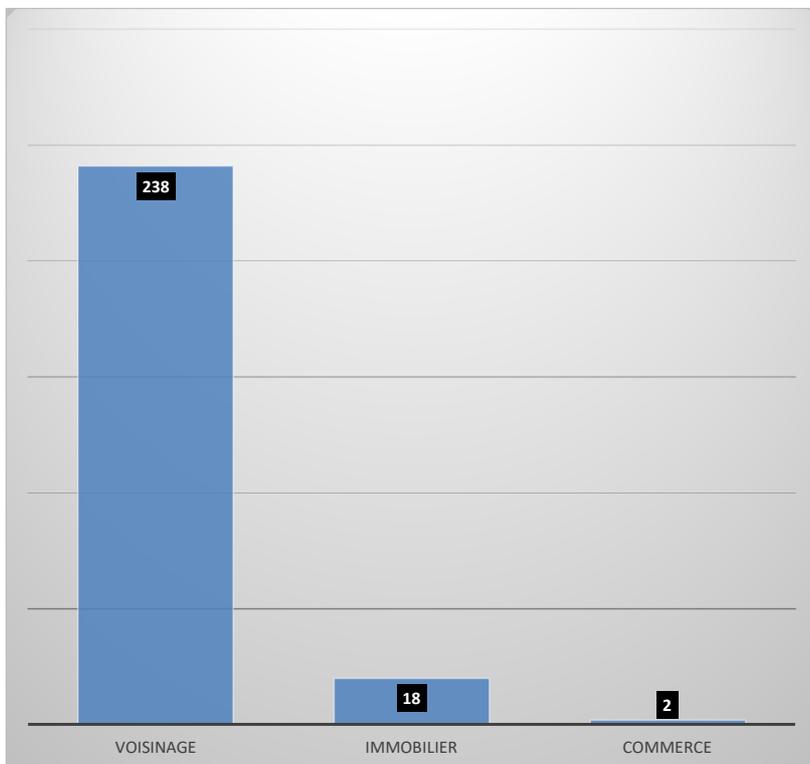


Domaine privé

Voisinage : 238 (241 en 2020 et 229 en 2019)

Immobilier : 18 (20 en 2020 et 17 en 2019)

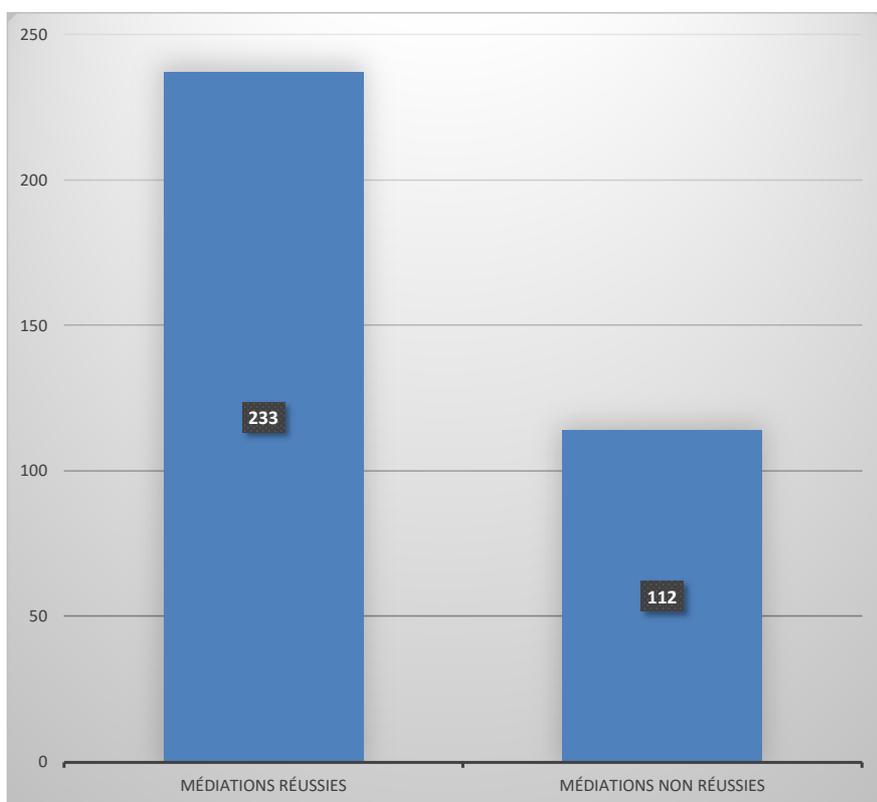
Commerce : 2 (2 en 2020 et 3 en 2019)



Taux de réussite

Médiations réussies : 233 (237 en 2020 et 235 en 2019)

Médiations non réussies : 112 (114 en 2020 et 109 en 2019)

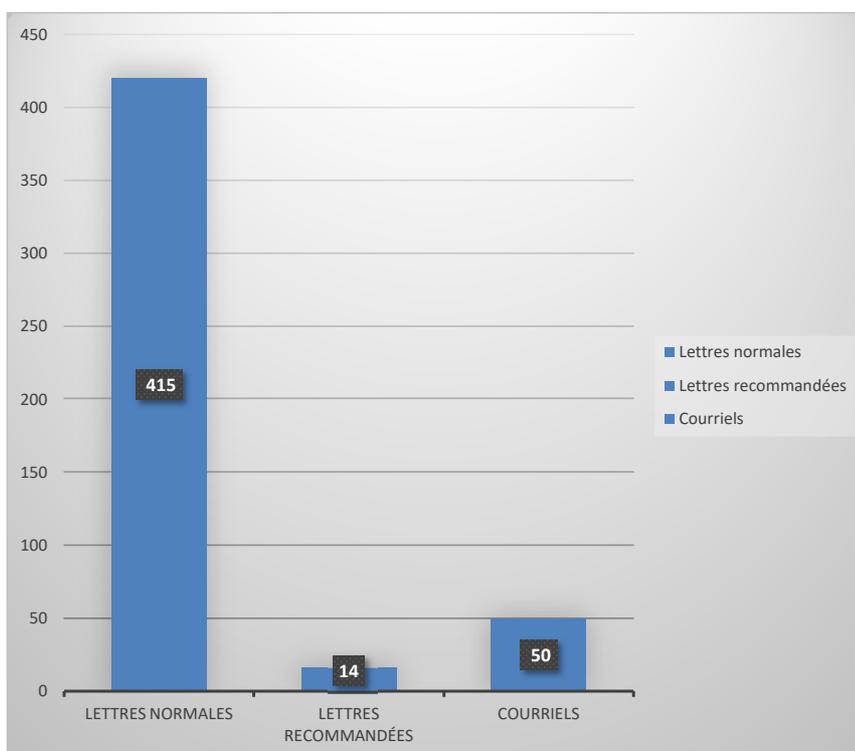


Courriers envoyés

Lettres normales : 415 (420 en 2020 et 405 en 2019)

Lettres recommandées : 14 (16 en 2020 et 11 en 2019)

Courriels : 50 (46 en 2019 et 48 en 2018)





Le Rugby à Gap



L'équipe de Hockey « Les Rapaces »